

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 216

Artikel: Pour und charge fiscale équitable
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027537>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA POLITIQUE DONT L'ENJEU EST UN ENFANT (suite)

venir, c'est-à-dire permettra de travailler de façon plus rationnelle qu'aujourd'hui.

3. Pour de nouvelles professions

Enfin ce même article (al. 2) remet à la Confédération une compétence générale sur la formation professionnelle. Cet élargissement de l'article 34 ter, lettre g) actuel (qui disparaît du même coup) permettra à la Confédération de soutenir, de contrôler et de développer les professions qui échappaient jusqu'ici à l'OFIAMS, parce que n'étant pas comprises dans l'énumération constitutionnelle, comme les professions para-médicales, sociales, etc...

L'égalité des chances : un combat politique quotidien

Telles sont trois raisons, parmi d'autres, de voter « oui » les 3 et 4 mars prochain. Mais les problèmes de l'enseignement ne se jouent pas au Parlement d'abord. Le cadre juridique créé, qui permet d'avancer, de coordonner les efforts là où il est nécessaire, rien ou presque, n'a encore été fait. A la veille du scrutin comme au moment où s'engageait la procédure de consultation (DP N° 157), notre conclusion restera la même : l'égalité des chances : un combat politique quotidien.

Pan sur les gnomes!

A la fin de l'année dernière, les éditions « The New American Library » à New York publiaient dans leur collection « Signet » un livre de poche dont on n'a guère entendu parler en Suisse, « The Swiss Bank Connection », œuvre d'un auteur de « bestsellers », Leslie Walker. En page de garde, un programme alléchant : « les relations entre la mafia, le grand commerce, les politiciens des Etats-Unis et leurs partenaires discrets, les banques ». Le livre est maintenant en vente en Suisse.

NEUCHÂTEL

Le retrait des enseignants

Le canton de Neuchâtel connaît une particularité unique en Suisse. La majorité des enseignants syndiqués sont affiliés à la VPOD. La menace se précise toutefois d'un « élargissement » de l'actuel syndicat « collègues non syndiqués » qui ne manquerait pas d'aboutir, s'il se réalisait, à un retrait de fait de la VPOD. Celle-ci n'est certainement pas sans reproches dans cette affaire, notamment de se contenter d'encaisser les cotisations et de ne prêter pratiquement aucune aide au syndicat neuchâtelois des enseignants.

Mais quelles que soient les motivations et les responsabilités, on ne pourrait pas s'empêcher de qualifier d'évolution régressive une telle décision. Une organisation syndicale sans attache nationale ne peut tomber que dans le corporatisme. L'illusion de l'efficacité locale ou régionale ne suffit pas pour compenser l'isolement dans le combat. La description que le syndicat VPOD — enseignant lui-même fait des « avantages » d'un éventuel élargissement est significatif : plus de poids auprès des autorités ; mise en commun de toutes les idées et de toutes les revendications ; prise en charge par un plus grand nombre d'enseignants de l'évolution des structures de l'école et surtout ceci : « les collègues VPOD pourraient mener plus fermement leurs activités proprement syndicales ».

La citation est trop puérile pour s'y arrêter. Elle révèle en tout cas l'état de dégradation actuelle dans lequel cette organisation se trouve.

Comment s'empêcher de penser, ici plus qu'ailleurs certainement, que l'absence d'une presse syndicale digne de ce nom ait joué son rôle dans le relâchement des rapports entre la section cantonale et le syndicat suisse.

Il n'en faut pas plus pour penser que la modification des structures syndicales actuelles — inaugurée par la FTMH — n'aboutira qu'à cette même condition.

CANTON DE BERNE

Pour une charge fiscale équitable

Le premier dimanche de mars, les électeurs du canton de Berne se prononceront, à la suite d'une initiative du Cartel syndical jurassien et du Parti socialiste jurassien, sur une modification partielle de la « Loi sur les impôts directs de l'Etat et des communes ».

En résumé, le but des promoteurs de l'initiative est d'obtenir une diminution de l'impôt pour les petits contribuables par une augmentation de la déduction autorisée sur les revenus des personnes travaillant au service d'autrui, par une augmentation de l'impôt pour les gros contribuables et par l'accentuation de la progression pour l'impôt sur le revenu.

Les chances de succès

Dans le cadre de la campagne socialiste pour une imposition plus équitable des gros revenus, l'initiative de la gauche jurassienne est tout à fait à sa place. En fait, ses chances de succès ne sont pas très fortes, car ni le Cartel syndical, ni le Parti socialiste de l'ancien canton ne soutiennent l'initiative¹. Au contraire, ils récoltent actuellement des signatures pour une nouvelle initiative plus nuancée et allant moins loin que l'initiative jurassienne. Donc, sauf dans le Jura, il faut admettre que la campagne des partisans de l'initiative sera modeste.

En nous attachant uniquement à l'accroissement de la charge pour les gros revenus, notons que, selon l'initiative, la progression, qui cessait à un montant imposable de Fr. 140 400.— (taux uni-

1. Le bilan des forces en présence au moment de mettre sous presse : pour le « oui », le PS jurassien, le Cartel syndical jurassien, le Parti chrétien-social indépendant et l'Alliance des indépendants ; liberté de vote : le PS de l'ancien canton ; pour le « non », l'UDC (ancien PAB), les radicaux et les chrétiens-démocrates de l'ancien canton.

taire² : 5,45 %), se poursuivrait dorénavant jusqu'à Fr. 295 400.— (taux unitaire : 8,3 %). En outre, la progression deviendrait plus forte pour les revenus imposables supérieurs à Fr. 25 500.—. Le représentant du gouvernement, le conseiller d'Etat Fritz Moser, a déclaré que l'initiative manquait de réalisme et qu'elle était inacceptable. Le message du Grand Conseil aux électeurs peint le diable sur la muraille. Il évoque notamment le risque de départ du canton de gros contribuables et la complication que constituerait la rectification des déclarations pour la période de taxation 1973/74. L'électeur, malheureusement mal renseigné et surtout informé de manière partielle, jugera !

2. Le taux unitaire donne le montant simple de l'impôt « pour déterminer la charge fiscale effective, les montants simples de l'impôt doivent être multipliés par les quotités d'impôt de l'Etat et de la commune ».

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

« L'observateur suisse »

Le périodique suisse comptant le plus grand nombre d'abonnés payants est fort probablement le bi-mensuel « Der schweizerische Beobachter » (L'observateur suisse). Cette revue, qui est dans sa 47^e année de parution, pénètre dans de très nombreux ménages essentiellement « populaires ». Elle s'est acquise une réputation de redresseur de torts, car elle lutte volontiers contre des abus de pouvoir de potentats locaux, dénonce des campagnes publicitaires malhonnêtes (mais ne renonce pas à la publicité pour équilibrer ses comptes, ce qui lui garantit un prix d'abonnement raisonnable).

Le dernier numéro (3) compte 64 pages d'un format légèrement inférieur au format A4. Quelques titres d'articles : Détenu, il faut la boucler ; Assurance maladie, assuré et malgré tout pas

assuré ; L'élite, 1 % des Suisses honorables. Ce dernier article présente la « Confrérie des chevaliers », de Bâle, et donne des indications sur le prix des différentes distinctions de cette société pour bourgeois argentés. Elle ne doit pas compter plus d'un pourcent des adultes du sexe masculin de notre pays pour rester une société réservée à l'élite. Notant l'esprit peu démocratique de la société, le rédacteur conclut qu'étant profane il ne respecte évidemment pas les mœurs chevaleresques.

— « AZ Tribüne » (16/17. 2) contient une riche palette d'articles sur l'art d'écrire (Roger A. Roth), sur le programme commun de la gauche française (Walter Deuber), sur le rôle des syndicats dans la politique de la santé (Hans Bau-

mann), ainsi que le début d'une enquête sur la société industrielle « Bien-être, croissance — ou quoi ? » de Rolf Breitenstein, la suite de l'enquête sur la gauche en Suisse (pour l'occasion, l'Oberland zurichois) et divers autres articles et illustrations.

— Dans « Die Weltwoche » (7), un tableau des sièges de conseils d'administration occupés par des membres du Parlement fédéral et une analyse de ces données. Les résultats sont évidemment incomplets : il n'existe pas de publication publique de tous les membres des conseils d'administration, mais seulement des personnes autorisées à signer. Le résultat est malgré tout intéressant : 90 conseillers nationaux et 31 conseillers aux Etats sont membres de conseils d'administration.

L'école a bon dos

Les attaques en règle contre les budgets de l'instruction publique se multiplient en Suisse. Rarement autant que ces derniers mois a-t-on vu se publier interpellations officielles et appels dans la presse à ce sujet sous le couvert du réalisme et de la prudence dans la gestion des deniers de l'Etat. Il faut avouer que les bonnes âmes qui s'inquiètent ainsi de l'équilibre des finances cantonales et vont prêchant la restriction des crédits scolaires ne prennent pas grand risque : existe-t-il dans ce secteur des groupes de pression capables de protester et d'ameuter l'opinion publique contre des propositions qui ne sont souvent que démagogie ?

Pour les amateurs, un tour de Suisse des mesures proposées.

— A Genève, nous avons déjà signalé ces suggestions qui visent à construire de véritables casernes scolaires pour rentabiliser le prix du terrain (quelques « améliorations » annexes : rétrécissement des couloirs, diminution de l'insonorisation, de la dimension des fenêtres, etc.)

— Le canton d'Argovie, lui, a trouvé une autre solution : économiser deux millions en supprimant 58 postes d'instituteurs ; le nombre maximum d'élèves par classe va passer de 44 à 48 pour le degré inférieur, de 35 à 40 pour le degré moyen, de 40 à 44 pour le degré supérieur et de 30 à 35 pour les écoles de district. — A Bâle-Campagne, un groupe de travail pour un programme d'urgence a proposé d'augmenter les effectifs de 25-30 à 30-35 élèves et d'introduire un « numerus clausus » à l'Ecole normale.

— A Bâle-Ville, Soleure et Zurich, les crédits pour le matériel scolaire vont être diminués. Combien de discours officiels n'ont pas pourtant rabâché que la matière grise est la seule matière première en Suisse, sa seule source de richesse ?

On n'hésite pas à prendre des décisions qui peuvent compromettre les progrès pédagogiques et qui, en définitive, vont renforcer les inégalités sociales.

Des économies qui ne profitent pas à tout le monde.